

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CESSION DE DEUX BUS A
LA SOCIETE ROBIN**

Direction Services Techniques -
Transports – Mobilité SM/CL
N° 2018-D-267

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- Vu les articles L 5216-4 et L 2123-18 du code général des collectivités territoriales,
- Vu, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président modifiée,

D E C I D E

Article 1^{er} – Est approuvée la cession de deux bus à la société ROBIN dont les caractéristiques sont les suivantes :

➤ **Bus HEULIEZ GX 317**

- Immatriculation : 7776TM16
- Date 1^{ère} immatriculation : 22/05/2002
- N° d'inventaire : TC-01/2001-E
- Date d'achat : 22/05/2002
- Prix d'achat : 185 073,63 €
- Amortissements pratiqués : 185 073,63 €
- Valeur nette comptable au 31/12/18 : 0 €

➤ **Bus HEULIEZ GX 317**

- Immatriculation : 7771TM16
- Date 1^{ère} immatriculation : 22/05/2002
- N° d'inventaire : TC-01/2001-A
- Date d'achat : 22/05/2002
- Prix d'achat : 185 073,63 €
- Amortissements pratiqués : 185 073,63 €
- Valeur nette comptable au 31/12/18 : 0 €

Article 2 – La société ROBIN se porte acquéreur de ces véhicules au prix de 1 500 € chacun.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 11 juillet 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **29/03/2019**
Publié ou notifié,
Le **29/03/2019**